ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC

5, Place Ville Marie, bureau 800, Montréal (Québec) H3B 2G2
T. 514 288-3256 1 800 363-4688 Téléc. 514 843-8375
www.cpaquebec.ca

Demande d'accréditation relative à la médiation civile et commerciale et/ou à la médiation pour les petites créances en matière fiscale

IMPORTANT : N'oubliez pas d'enregistrer ce formulaire sur votre poste de travail avant de commencer à le remplir afin de ne perdre aucune donnée.

INSTRUCTIONS

- Vous voulez être accrédité à titre de **médiateur en matière civile et commerciale**? Remplissez la **partie 2**.
- Vous voulez être accrédité à titre de **médiateur pour les petites créances en matière fiscale**? Remplissez la **partie 3**.
- Vous voulez être accrédité à titre de médiateur en matière **civile** et **commerciale** et pour les **petites créances en matière fiscale**? Remplissez les **parties 2 et 3 b) et c)**.

Partie 1 Renseignements personnels

Nº de membre	Prénom	Nom

Partie 2 Médiation civile et commerciale

a) Renseignements relatifs à l'accréditation

❑ Je déclare être membre en règle de l'Ordre des CPA du Québec et remplir les conditions de base afin d'être accrédité à titre de médiateur en matière civile et commerciale.

Veuillez sélectionner l'énoncé qui s'applique à vous :

☐ J'ai suivi une formation en médiation pour les petites créances en matière fiscale d'une durée de 16 heures* et une formation en médiation civile et commerciale d'une durée de 44 heures dispensées par l'Ordre, soit un total de 60 heures de formation.

* Cette formation vous permet d'obtenir l'accréditation à titre de médiateur pour les petites créances en matière fiscale si vous en faites la demande.

ou

☐ J'ai suivi une formation** en médiation dispensée par un autre organisme que l'Ordre des CPA du Québec dans les cinq ans précédant ma demande et je formule une demande d'équivalence. Veuillez fournir les documents justificatifs.[1]

** Si vous avez suivi une formation de 60 heures en médiation civile et commerciale délivrée par un organisme reconnu, vous pourriez être accrédité à titre de médiateur pour les petites créances en matière fiscale.

b) Renseignements relatifs à l'offre de service de médiation

En plus du français, offrirez-vous des services de médiation dans une autre langue? ..... ☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu oui, veuillez préciser dans quelle langue. ❑ Anglais ❑ Autre : _____

c) Consentement

❑ Conformément à la Directive encadrant le pouvoir discrétionnaire du ministre de la Justice quant à la reconnaissance des organismes accréditeurs en médiation civile, je consens à ce que mon ordre professionnel communique au ministère de la Justice les renseignements indiqués à la partie 1 et à la partie 2 b) ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone de mon domicile professionnel[2], mon courriel de correspondance et toute modification que j'ai communiquée ultérieurement à l'Ordre, afin d'être inscrit au Répertoire des médiateurs civils accrédités.

❑ Je consens à ce que l'Ordre informe sans délai le ministère de la Justice si je renonce à mon accréditation relative à la médiation en matière civile et commerciale ou démissionne du tableau de l'Ordre.

❑ Je comprends également que l'Ordre avisera le ministère de la Justice de toute radiation temporaire ou permanente du tableau de l'Ordre, ainsi que de toute limitation, suspension ou révocation de permis me concernant.

Attention : Si vous désirez aussi être accrédité comme médiateur pour les petites créances en matière fiscale, veuillez remplir la partie 3 b) et c).

[1] Toute documentation qui détaille le contenu, le dispensateur du cours suivi et qui apporte des précisions sur la formation reçue (syllabus, nombre d'heures, thèmes abordés, méthodes utilisées, etc.).

[2] Si vous avez plusieurs employeurs, votre domicile professionnel correspond à votre employeur principal. Si vous n'occupez pas d'emploi, votre domicile professionnel correspond au lieu de votre résidence.

Partie 3 Médiation pour les petites créances en matière fiscale

Vous pouvez vous référer au *Règlement sur la médiation et l'arbitrage des demandes relatives à des petites créances* pour obtenir davantage d'information.

a) Renseignements relatifs à l'accréditation

❑ Je déclare être membre en règle de l'Ordre des CPA du Québec et remplir les conditions de base afin d'être accrédité à titre de médiateur pour les petites créances en matière fiscale.

Veuillez sélectionner l'énoncé qui s'applique à vous :

☐ J'ai suivi une formation en médiation pour les petites créances en matière fiscale d'une durée de 16 heures dispensée par l'Ordre.

ou

☐ J'ai suivi une formation en médiation pour les petites créances en matière fiscale d'au moins 16 heures dispensée par un organisme autre que l'Ordre des CPA du Québec et je demande que cette formation soit reconnue comme équivalente.
Veuillez fournir les documents justificatifs[3].

b) Renseignements relatifs à l'offre de service de médiation

Je suis disposé à agir comme médiateur dans le cadre de demandes relatives à des petites créances pour les districts judiciaires suivants[4] :

Je suis disposé à agir comme médiateur dans les municipalités suivantes (une seule municipalité par district judiciaire sélectionné) :

Vous devez disposer d'un local pour accueillir les justiciables dans chacune des municipalités sélectionnées. Aucune subvention ni disposition particulière n'est prévue à ce sujet de la part du ministère de la Justice ou de l'Ordre.

Je suis disposé à offrir la médiation virtuelle ..... ☐ Oui ☐ Non

Vous serez inscrit sur la liste des médiateurs pour des litiges opposant un contribuable et Revenu Québec dans le cadre de contestations fiscales aux petites créances devant la Cour du Québec. Lorsque les parties auront convenu de soumettre leur litige à la médiation, le greffier communiquera avec un médiateur inscrit sur la liste dans le district judiciaire concerné.

c) Consentement

❑ Je consens à ce que l'Ordre communique au ministère de la Justice les renseignements indiqués à la partie 1 et à la partie 3 b) ainsi que l'adresse, le numéro de téléphone de mon domicile professionnel[5], mon courriel de correspondance et toute modification que j'ai communiquée ultérieurement à l'Ordre, conformément à l'article 3 du *Règlement sur la médiation et l'arbitrage des demandes relatives à des petites créances*.

❑ Je consens à ce que l'Ordre informe sans délai le ministre de la Justice si je renonce à mon accréditation relative à la médiation pour les petites créances en matière fiscales ou démissionne du tableau de l'Ordre.

❑ Je comprends également que l'Ordre avisera le greffier de toute radiation temporaire ou permanente du tableau de l'Ordre, ainsi que de toute limitation, suspension ou révocation de permis me concernant.

Partie 4 Déclaration et signature

❑ Je m'engage à respecter le *Code de déontologie des comptables professionnels agréés* ainsi que les règles spécifiquement applicables à l'exercice de la médiation énoncées dans le *Guide pratique et déontologique du CPA médiateur en matière civile, commerciale et fiscale* publié par l'Ordre.

J'ai fait l'objet d'une sanction administrative, pénale ou criminelle allant à l'encontre de l'exercice de la médiation. ..... ☐ Oui ☐ Non

Si vous avez répondu oui, un responsable de l'Ordre communiquera avec vous pour avoir plus d'informations sur la sanction dont vous avez fait l'objet.

❑ J'atteste que les renseignements fournis dans la présente demande sont véridiques et je reconnais que toute déclaration fausse ou incomplète pourrait entraîner des conséquences disciplinaires.

Signature

AAAA MM JJ

Date

IMPORTANT : Veuillez suivre les instructions ci-dessous afin de transmettre votre fichier.

Une fois ce formulaire dûment rempli, vous devez l'enregistrer sur votre poste de travail et le joindre ensuite à un courriel, accompagné des autres documents requis le cas échéant, que vous transmettrez à declaration@cpaquebec.ca.

Renseignements : 514 288-3256 [2609] 1 800 363-4688 declaration@cpaquebec.ca

[3] Toute documentation qui détaille le contenu, le dispensateur du cours suivi et qui apporte des précisions sur la formation reçue (syllabus, nombre d'heures, thèmes abordés, méthodes utilisées, etc.).

[4] Vous devrez informer l'Ordre si vous souhaitez modifier la liste des districts judiciaires où vous exercez la médiation.

[5] Si vous avez plusieurs employeurs, votre domicile professionnel correspond à votre employeur principal. Si vous n'occupez pas d'emploi, votre domicile professionnel correspond au lieu de votre résidence.